

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre des Travaux publics a dit qu'environ deux tiers de ce crédit se rapportaient aux appointements du personnel.

L'hon. M. CHAPLIN: Je ne pense pas que le ministre dise une chose pareille. J'attendrai qu'il le dise.

L'hon. M. STEWART: Continuez; nous aimons vous entendre.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable ministre ferait mieux de ne pas intervenir. J'ai en main un rapport déposé il n'y a pas longtemps, lequel fixe les frais d'entretien et d'amélioration de Rideau-Hall aux chiffres suivants:

Année fiscale	Somme
1917-1918..	\$ 75,579 49
1918-1919..	59,994 72
1919-1920..	61,985 46
1920-1921..	69,981 38
1921-1922..	81,906 12
1922-1923..	94,425 12
1923-1924..	94,426 64
1924-1925..	96,067 42
1925-1926..	99,344 34
1926-1927..	128,560 72

D'après moi, ce sont d'assez grosses sommes pour conserver en bon état des bâtiments en pierre et en brique. C'est beaucoup dépenser chaque année pour la réparation et l'entretien d'immeubles. Le ministre des Finances dit que nous demandons qu'on dépense de l'argent; eh bien! je lui répondrai que dans tout le Canada, il y a des localités qui ont besoin de services publics et pourtant l'on dépense l'argent en fredaines. Voilà tout.

L'hon. M. MANION: Je ne me suis guère mêlé à la discussion aujourd'hui, mais j'aurai un mot à dire en réponse aux remarques du ministre des Finances relativement aux députés qui demandent des crédits pour leurs circonscriptions. Il serait assez étrange que tout l'argent perçu et affecté aux édifices publics dût être dépensé à Ottawa. Cette année, nous avons dépensé des sommes considérables dans cette ville, à Rideau-Hall et ailleurs et c'est justement contre cela que notre parti proteste. Je n'ai certainement pas l'intention, moi, membre du Parlement, de rester silencieux et de ne jamais demander les crédits qui peuvent être nécessaires, par exemple dans ma circonscription. La plupart des dépenses réclamées par les députés des différents groupes de la Chambre sont des débours profitables ou nécessaires pour assurer le service de la poste, des douanes, ou autres. Je prétends que ce n'est pas une raison parce qu'un député réclame une dépense nécessaire pour des travaux quelconques dans sa circonscription pour qu'il n'ait pas de droit de se lever et de protester contre

ce qu'il considère comme étant des dépenses inutiles, que ce soit à Ottawa ou ailleurs.

(L'amendement de M. Woodsworth n'est pas adopté.)

M. SPENCER: Avant que ce crédit soit adopté, j'aurai quelques renseignements à demander au ministre. Les deux crédits de \$50,000 et de \$60,000 que nous discutons ce soir forment un total de \$110,000, tandis que le ministre ne nous a donné des détails que sur les sommes de \$45,000 et de \$16,000, soit un total de \$61,000. Il n'est que juste de demander à quoi servira le reste. Quand il s'agit de réparations ou de modifications dans un bâtiment de l'importance de Rideau-Hall, il doit certainement y avoir des devis préparés à l'avance, et je ne peux comprendre pourquoi le ministre est incapable de nous indiquer en détail comment cet argent sera employé. Si nous relisons l'histoire, nous voyons que de temps en temps, les monarques se sont montrés prodigues et que le Parlement a dû intervenir et critiquer leurs dépenses. Nous avons au Canada un représentant de Sa Majesté qui, de l'avis de beaucoup de députés, se montre un peu trop prodigue pour le bien du pays. C'est notre devoir, pénible devoir je l'avoue, de signaler au Gouvernement qui nous demande de voter ces crédits, que nous considérons ces dépenses trop fortes.

L'hon. M. ELLIOTT: L'honorable député pense-t-il que sa question soit raisonnable? S'il avait fait attention à ce que j'ai dit, il y a un instant, il saurait que la somme de \$60,000 comprend les gages de trente-cinq serviteurs qui représentent plus de \$45,000 et les matériaux employés par eux dans leurs services divers, soit \$15,000. Cela forme le total de \$60,000. Reste \$50,000, dont j'ai donné le détail à l'honorable député.

M. SPENCER: Le détail de \$16,000.

L'hon. M. ELLIOTT: Oui et j'ai dit que le reste consistait en garnitures de maison qui sont nécessaires de temps à autre, en améliorations et en réparations.

M. FANSHER (Last-Mountain): Le Gouvernement entend-il construire une annexe à quelqu'un de ces édifices, et, en ce cas, le ministre a-t-il le plan de l'architecte pour nous indiquer les travaux entrepris?

L'hon. M. ELLIOTT: La seule annexe projetée, c'est un pavillon de tennis au coût de \$10,000. Qu'il me soit permis de signaler à mes amis que si les dépenses consécutives au crédit de \$65,000 jugé nécessaire et employé en 1914 s'étaient faites régulièrement, au lieu des débours faits chaque année depuis à ce sujet, elles eussent compris \$120,000 des \$150,-